

## DÉFINITION DES SPORTS COLLECTIFS

« Les sports collectifs opposent deux équipes qui ont pour but d'atteindre simultanément des cibles distinctes à l'aide d'un projectile commun » (S. Eloi & G. Uhrich, 2001):

- L'espace de jeu est orienté par deux cibles (ou système de cibles) situées sur le même axe et à l'opposé dans l'aire de jeu.
- Il n'y a qu'un projectile disponible pour les deux équipes.
- Chaque protagoniste dispose à tout moment (une fois la mise en jeu effectuée) de l'alternative fondamentale suivante :
  - Accéder à la cible : tirer (tenter d'atteindre la cible) ou progresser seul vers la cible ;
  - Passer le projectile à un partenaire.